

Conseil Général



Haut-Rhin

L'Acteur de votre quotidien



Dossier de Presse

**Inauguration des équipements de la station d'élevage
des cistudes d'Europe
et signature de la Charte des Espaces Naturels sensibles
par le Conseil Général du Haut-Rhin**

Dimanche 28 octobre 2007 à 10 h

A la Petite Camargue Alsacienne
rue de la Pisciculture à Saint-Louis

Contacts presse :

Conseil Général du Haut-Rhin

Anne Pradines
03 89 30 60 70
pradines@cg68.fr

Conseil Général du Bas-Rhin

Olivier Gathy
03 88 76 69 22
olivier.gathy@cg67.fr

- **Le projet de réintroduction de la cistude en Alsace : un exemple emblématique de coopération interdépartementale et transfrontalière**



Une cistude adulte telle qu'on peut l'observer à la Petite Camargue Alsacienne

En raison de la destruction et de l'assèchement des zones humides, du développement de l'urbanisation et des infrastructures routières la cistude – tortue d'Europe – a disparu de la zone du Rhin supérieur vers la fin du 19^e siècle (historique et descriptif de l'espèce en annexe).

Dès 1990, dans le cadre de sa Charte de l'Environnement, le Conseil Général du Bas-Rhin, initiateur du projet, prévoit de réintroduire la cistude en collaboration avec la Petite Camargue Alsacienne. Une démarche qui sera approuvée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en 2004.

La reconstitution en milieu naturel d'une population conséquente nécessite de « lâcher » dans un milieu préservé plusieurs centaines d'animaux.

Il s'agit donc :

- d'une part de trouver un site adapté au « lâcher » des cistudes : il s'agit de la zone du Woerr d'une superficie d'environ 150 hectares située au nord-est du Bas-Rhin, à Lauterbourg. Ce secteur – géré en partie par l'ONF - au biotope préservé bénéficie de nombreuses protections réglementaires (site classé entre autres Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique...).

C'est sur ce site que seront relâchées les cistudes une fois la « population seuil » atteinte (lâcher de 500 individus sur 4 ans).

- d'autre part de trouver un lieu d'élevage où les tortues pourront grandir à l'abri des prédateurs et de tout autre danger, dans des enclos et des bassins spécialement aménagés à cet effet.

Dès 1995/96, une station expérimentale d'élevage et d'observation des cistudes voit le jour dans le Haut-Rhin, à la Petite Camargue Alsacienne. Cette réserve naturelle remarquable de 900 hectares, témoin de la jungle rhénane d'autrefois, est fortement soutenue par le Conseil Général du Haut-Rhin (150 000 € de subventions/an). C'est au cœur de ce milieu préservé, que les cistudes vont pouvoir être élevées en toute quiétude.

✓ **Des cistudes en provenance de Brenne**

En 2005, le Conseil Général du Bas-Rhin obtient l'autorisation de capturer en Brenne (Indre) 15 cistudes adultes qui sont amenées à la Petite Camargue Alsacienne.

Fort de ces nouveaux individus, la station d'élevage de la Petite Camargue Alsacienne passe d'un mode de fonctionnement expérimental à une fonction d'élevage soutenu.

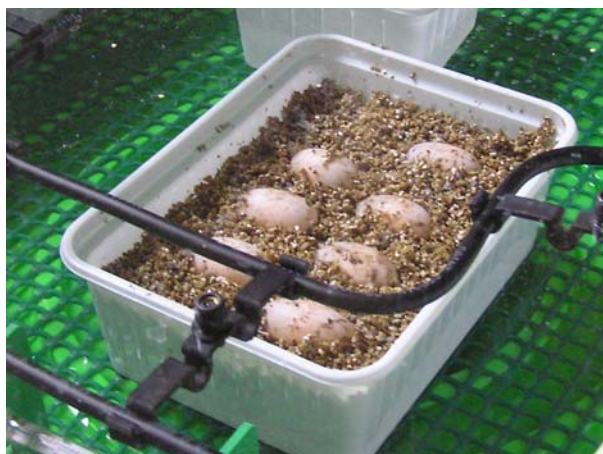
✓ **Des aménagements spécifiques pour optimiser l'élevage des cistudes**

La reproduction des cistudes nécessite de prendre en compte des facteurs précis (température d'incubation, humidité, tranquillité du site de reproduction...) et d'accueillir les animaux dans des aménagements spécifiques.

A la Petite Camargue Alsacienne, couveuses, bacs et enclos spécialement aménagés, permettent aux cistudes de se reproduire avec un maximum d'efficacité, en toute tranquillité.



Aménagement des enclos destinés aux cistudes de 1 à 3 ans



L'une des quatre couveuses



Un des bassins extérieurs où évoluent les cistudes âgées de 5 ans

A l'intérieur de l'ancien bâtiment de pisciculture de Huningue ont été aménagés pour la station de recherche RANA :

- **4 couveuses** où sont déposés les œufs,
- **8 bacs avec éclairage** où l'on dépose les petites tortues dès l'éclosion,
- et des **frigidaires** où hibernent les tortues à température voulue (4°).

A également été construit en extérieur :

- **un enclos destiné aux jeunes cistudes** (de 1 à 3 ans) constitué de six bassins.

Cet enclos est recouvert d'un grillage et d'un filet pour éviter que les animaux s'échappent et les mettre à l'abri des prédateurs.

Il a été réalisé avec l'aide technique :

- ✓ de la classe de Markus Kützli (école Sonnhalde Gempen)
- ✓ des bénévoles, dont l'Association des Bras Cassés

- et avec l'aide financière :
 - ✓ des associations suisses Schildkröten-Interessengemeinschaft Schweiz,
 - ✓ Tierschutz beider Basel Geschäftsstelle et Schildkrötenfreunde Basiliensis
 - ✓ et de Mme Astrid Matthées.
- Enfin **trois bassins** sont destinés aux tortues ayant atteint l'âge de cinq ans.

Ce sont toutes ces installations qui font l'objet de l'inauguration de ce jour.

120 cistudes ont d'ores et déjà vu le jour en Petite Camargue Alsacienne, preuve s'il en faut de la pertinence du projet.

✓ **Des aides conséquentes des deux Conseils Généraux**

Pour la réalisation du projet de réintroduction des cistudes, le Conseil Général du Haut-Rhin a versé 6 000 € et le Conseil Général du Bas-Rhin 16 350 €.

Outre le soutien financier et la parfaite symbiose qui s'est opérée entre les deux Conseils Généraux, il faut souligner l'implication :

- du « Groupe cistude » constitué de techniciens des deux Conseils Généraux, de naturalistes et scientifiques bénévoles alsaciens, suisses et allemands passionnés, des bénévoles de la Petite Camargue Alsacienne, le BUFO (Association pour l'étude et la protection des amphibiens et des reptiles d'Alsace), la Société Herpétologique de France,
- du zoo de Mulhouse qui assure le suivi sanitaire des cistudes. Très prochainement, une seconde station d'élevage devrait voir le jour au sein du zoo de Mulhouse qui accueille déjà un certain nombre de tortues issues de l'élevage de la Petite Camargue Alsacienne.

L'ensemble du projet est un bel exemple de coopération interdépartementale mais aussi transfrontalière car il correspond parfaitement aux démarches du Conseil de l'Europe qui est de créer un réseau écologique paneuropéen en constituant des zones noyaux, des corridors.

En effet, aussi bien du côté de la Petite Camargue Alsacienne (forte implication des scientifiques suisses dont Mme Verena Lacoste, M. Heinz Durreret, M. Markus Kützli) que du côté du site du Woerr (partenariat entre le Conseil Général du Bas-Rhin et le Landkreis Gemersheim soutenu par le Ministerium für Umwelt, Forsten und Verbraucherschutz) des études et actions communes ont été menées.

✓ **Une réintroduction en milieu naturel prévue en 2010**

Actuellement, le Conseil Général du Bas-Rhin, en partenariat avec l'ONF, prépare le site du Woerr à Lauterbourg pour permettre de relâcher dans les meilleures conditions les cistudes issues de l'élevage de la Petite Camargue Alsacienne (évaluations écologiques détaillées du site, fauche régulière des zones potentielles de ponte...).

Les diverses réintroductions déjà réalisées dans d'autres régions françaises ainsi qu'en Suisse et en Allemagne, démontrent l'impossibilité de relâcher directement dans le milieu naturel des jeunes cistudes issues d'élevage ; les animaux se dispersent sans former le noyau de population indispensable pour garantir à l'espèce la capacité de se reproduire ultérieurement.

Il est donc nécessaire de procéder à une phase d'acclimatation des cistudes en gardant un certain temps les animaux captifs dans des enclos spécialement aménagés à cet effet.

Ces installations d'acclimatation sont la prochaine étape sur le site du Woerr pour une réintroduction de 500 cistudes prévue en 2010.

- **Le Conseil Général du Haut-Rhin cosigne la charte des espaces naturels sensibles avec l'Assemblée des Départements de France**

On le voit dans le cas de la réintroduction des cistudes : la préservation des espèces ne peut être efficace que si l'on dispose d'un biotope favorable à leur épanouissement.

Et c'est là tout le sens de la signature de la Charte des Espaces Naturels Sensibles : aménager et protéger les milieux naturels pour permettre la préservation ou le retour d'animaux et de plantes qui, sans ce garde-fou, seraient voués à être partiellement détruits ou à disparaître.

Pour sa part, le Conseil Général du Bas-Rhin a déjà signé la Charte en octobre 2006.

C'est à présent au tour du Conseil Général du Haut-Rhin de s'engager dans ce sens. Cette signature est la suite logique de la politique volontariste menée de longue date par le Département du Haut-Rhin en faveur de l'environnement.

Depuis 1998, le Conseil Général du Haut-Rhin a créé – souvent à la demande des collectivités locales – des Espaces Naturels Sensibles dans 23 communes ce qui représente une surface d'environ 4 000 hectares. Il s'agit d'une grande variété de milieux, souvent concernés par le réseau Natura 2000, des biotopes protégés, des réserves naturelles ou des zones humides remarquables comme la Petite Camargue Alsacienne.

En 2006, le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé d'instaurer la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles, taxe prélevée sur les permis de construire.

La Charte des espaces naturels sensibles va permettre, entre autre, de mieux cadrer l'affectation des crédits de cette taxe pour qu'elle soit effectivement utilisée à des fins de préservation de l'environnement et à des actions qui vont dans ce sens.

Les recettes de cette taxe peuvent être estimées à environ 450 000 € dans le Haut-Rhin pour 2008.

La signature de la charte va encourager davantage encore le Conseil Général du Haut-Rhin à poursuivre ses acquisitions foncières en Espaces Naturels Sensibles... notamment à la Petite Camargue Alsacienne.

Il s'agit pour le Département d'acquérir à l'amiable, dans un délai de trois ans, une dizaine d'hectares le long du Kirchenerkopf – un ancien bras mort du Rhin – sur le ban de la commune de Rosenau – afin d'en permettre la restauration.

L'expérience de la réserve naturelle de la Petite Camargue Alsacienne a révélé l'étonnante capacité de la plaine de l'Au à reconstituer son patrimoine biologique. Cette acquisition coûterait environ 100 000 € au Conseil Général du Haut-Rhin... le prix à payer pour préserver l'un des paysages rhénans les plus remarquables et ce en dépit du développement des grandes cultures céréalières et de l'urbanisation.

Annexe

Une énigmatique tortue d'eau : la cistude d'Europe

Descriptif et principales caractéristiques



❖ **La Cistude d'Europe : qui est-elle ?**

Emys orbicularis, de son nom latin, est une tortue d'eau douce de petite taille. Des points jaunes vifs ornent son corps noir et le bouclier de sa carapace. Ses pattes sont palmées et se terminent par de fortes griffes. Cette tortue fréquente de nombreux milieux : les mares, les étangs riches en végétation, les rivières à cours lent et fond vaseux, les bords de fleuves et leurs bras morts, les canaux, les fossés non curés, les roselières en eau, les gravières abandonnées, les marais, et les zones humides, de préférence en plaine. Quelle diversité d'habitats !

Cette tortue peut mesurer jusqu'à 18 cm et peser 900 g. Son long cou est flexible et rétractile.

Surtout carnivore, souvent charognarde, elle est exceptionnellement végétarienne. Ce qu'elle préfère par-dessus tout ce sont les crustacés, les mollusques, les insectes aquatiques, les têtards et les poissons malades, affaiblis ou morts qu'elle entraîne sous l'eau pour les y manger. Elle joue ainsi un rôle très utile dans l'épuration des eaux.

Relativement farouche, elle peut tout de même être observée, à distance, sur du bois émergé où elle apprécie prendre des bains de soleil pour emmagasiner un maximum de chaleur. Elle passe l'hiver dans la vase ou dans un trou d'une berge.

La cistude ne se reproduit que tardivement. La maturité sexuelle n'est atteinte qu'à partir de l'âge de 10 ans. Après la reproduction en avril-mai, la femelle cherche un site sec et chaud (prairie sèche, dune de sable) non inondable où elle creuse une cavité pour y déposer ses œufs (8 en moyenne). Les éclosions auront lieu à la fin de l'été et le sexe des jeunes dépendra de la température ambiante. Une fois sortis de leur œuf, les jeunes déblaient le terrain et partent à l'eau.

❖ Pourquoi disparaît-elle ?

L'amorce du déclin des populations de cistudes d'Europe en Alsace a débuté il y a plusieurs siècles. Il s'achève vraisemblablement vers la fin du 19^e siècle avec la quasi-disparition de l'espèce des milieux aquatiques alsaciens. Elle est aujourd'hui menacée dans toute l'Europe par la destruction et l'assèchement des zones humides, le développement de l'urbanisme et des infrastructures routières. Cette espèce est très vulnérable ; au plan écologique : vivre dans l'eau et pondre au sec, c'est s'exposer doublement aux altérations du milieu ; sur le plan démographique : le faible taux d'éclosion, théoriquement compensé par la très grande longévité des adultes (40 à 60 ans en moyenne et vraisemblablement jusqu'à 100 ans pour certains individus) ne peut suffire en cas de fort prélèvement et de mortalité due aux activités humaines.

Cette régression a justifié son statut d'espèce protégée en France comme en Europe par la Directive Habitats de l'Union Européenne (1992) et par la Convention de Berne (1979) en faveur de la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Cette convention demande notamment que « certains habitats vacants de Cistudes puissent convenir à d'éventuelles réintroductions » et précise « que des plans de réhabilitation écologiques s'imposent d'urgence dans les pays où la cistude est menacée ».

(Sources : fascicule réalisé à l'occasion de l'exposition sur le Cistude d'Europe, doc. : Petite Camargue Alsacienne/Conseil Général du Bas-Rhin)